

COMMENT PARTICIPER

La Fédération des Associations de Cohésion Sociale Bruxelloises est une association créée par et pour les associations. Alors vous aussi vous pouvez vous investir dans votre Fédération. Nous vous encourageons à participer activement à la vie de la Fédération. Rejoignez nos groupes de travail, assistez à nos réunions et partagez vos idées et expériences. Ensemble, nous pouvons renforcer notre secteur et créer un impact positif dans nos communautés.



DES ADMINISTRATEURS À VOTRE SERVICE

Centre d'Action Sociale Italien-Université Ouvrière (CASI-UO): IACOVONE Giulio.

LE MAÎTRE MOT: HENDRICK Émilie.

Réseau des Services d'Intégration et d'Insertion Mission Action (SIMA asbl):
DAXHELET Laurent .

PARTENARIAT de quartier MARCONI:
TERCELIN Marie-W.

MONDIAL SPORT ET CULTURE:
EL AKEL Abdel .

BOUILLON DE CULTURES:
BERTIN Charlotte .

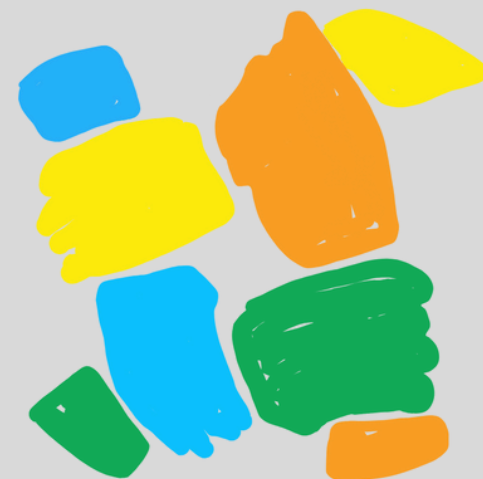
INSER'ACTION:
ABBA Ali .

ATOOTS JEUNES AMO:
ELABO Assetou.

MJ BAKAYARO:
BEN MOHA Tarik.

CENTRE VIDEO DE BRUXELLES:
SALAME Hanoulia.

CAMERA QUARTIER MJ :
OUALDLHADJ Nordine.



FACS

FÉDÉRATION DES ASSOCIATIONS
DE LA COHÉSION SOCIALE

Numéro d'entreprise : 1016 212 283
RPM région bilingue de Bruxelles-Capitale



Email : info@facs.be

Site Web : www.facs.be

Siège social : 37 rue Marconi,
1190 Forest



UNITÉ ET ENGAGEMENT POUR UNE SOCIÉTÉ INCLUSIVE

La Fédération des Associations de Cohésion Sociale Bruxelloises réunit des associations reconnues en cohésion sociale à travers la Région de Bruxelles-Capitale. Son objectif est de créer un front uni pour défendre les intérêts du secteur, promouvoir la voix des publics, et renforcer la solidarité et l'inclusion sociale.



LES OBJECTIFS CLÉS DE LA FÉDÉRATION

- Défendre les intérêts collectifs de nos membres auprès des pouvoirs publics et des autres acteurs du secteur.
- Promouvoir la voix des publics et faire entendre la réalité du terrain.
- Encourager la militance et la mobilisation au sein du secteur.
- Créer des espaces d'échanges et de débats pour favoriser la réflexion et l'innovation.
- Offrir des formations et un accompagnement adaptés aux besoins des associations.
- Développer une plateforme virtuelle pour faciliter la communication et la collaboration.



LES DÉCRETS DE COHÉSION SOCIALE

Rappelons que notre action s'inscrit dans le cadre du Décret du 30 novembre 2018 relatif à la cohésion sociale, ainsi que de l'Arrêté du Collège de la Commission communautaire française du 20 juin 2019. Ces textes visent à renforcer le vivre-ensemble et à lutter contre l'exclusion sociale à travers des politiques d'inclusion sociale, d'émancipation, d'interculturalité et de diversité socioculturelle.